

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°58  
3 décembre 2010

- Décisions du 2 décembre 2010 portant délégation de signature : <b>DIR NORD-EST</b>	P 2
- Décisions du 29 novembre 2010 portant délégation de signature <b>DIR CENTRE-EST</b>	P 24

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Nancy, le 2 - DEC. 2010

**Décision portant délégation de signature  
pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €**

**direction  
interrégionale  
du Nord-Est**

Le Directeur interrégional de VNF par intérim,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

Vu la décision du 31 août 2010 portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €,

Vu l'arrêté du 19 novembre 2010 désignant M. Jean ABELE, chef du Service de la Navigation de Nancy par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de MM. les responsables d'arrondissements, d'U.T.I., chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

28, boulevard Albert 1er  
Case Officielle N° 62  
54036 Nancy cedex  
téléphone 03 83 95 30 01  
télécopie 03.83.98.56.61  
courriel : SN-Nord-est@  
developpement-durable.  
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991  
TVA intracommunautaire FR 21.552 017 303, Siret 552 017 303 00314,  
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,  
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75  
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX  
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de la Mer

### **Arrondissement Développement de la Voie d'Eau**

**Montant inférieur à 4000 € HT :**

- CAPONE Michel
- COLIN Jean-Pierre
- DIDIER Anne
- DURTHALER Monique
- FORTIN Jean-Marc
- WIECZOREK Aurélie

### **Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation**

**Montant inférieur à 4000 € HT :**

- BALLAND René
- FALDA Nathalie
- GEORGE Christian
- HUMBERT Jean-Luc
- MONTAUT Michel
- MOREL Philippe
- SAINTOT Bruno

### **Arrondissement Prospective Gestion et Financement**

**Montant inférieur à 4000 € HT :**

- KOENIG Christine

### **Secrétariat Général**

**Montant inférieur à 4000 € HT :**

- CHARDIN Jean-Pierre
- CHARTIER Alain
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HOUILLON Michel
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc

**Montant inférieur à 1500 € HT :**

- L'HUILLIER Fabrice

**Montant inférieur à 1000 € HT :**

- GAIRE Chantal
- JOORIS Sylvain
- VENCK Pascale
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

**U.T.I. CMRO**

Montant inférieur à 4000 € TTC :

- ALBERICI Bruno
- JACQUIN Jean-Pierre
- JANNEL Olivier
- LAGABE Régis
- LUDWIG Sylvianne
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

**Subdivision de Charleville-Mézières**

Montant inférieur à 2280 € TTC :

- HUMBERT Didier
- MAUBACQ Frédéric
- MEYERS Thierry

Montant inférieur à 1520 € TTC :

- ADNET Christine
- DELIGNY Josian
- DEVOSSE Fabrice
- GUIRSCH Éric
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel

**U.T.I. CV**

Montant inférieur à 4000 € HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- HANTZ Yvan
- PERRIN Emmanuel
- PERRIN Marie-Hélène

### **Subdivision de Givet**

#### **Montant inférieur à 2280 € TTC :**

- PAGAZZI Séverin
- ROGISSART Frédéric
- RYDZIK Bruno

#### **Montant inférieur à 1520 € TTC :**

- BARCZI Fabien
- GARDIEN Marie-Catherine
- GENGOUX Maurice
- GUILLAUME Daniel
- MANETTA Mickaël
- UNDREINER Stéphane

### **U.T.I. CMRE-EN**

#### **Montant inférieur à 4000 € HT :**

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- FLORIN Jean-Pascal
- GABRIEL Didier
- GILLET Jean-Louis
- LEPRINCE Romuald
- VOGEL Julien

### **U.T.I. Moselle**

#### **Metz**

#### **Montant inférieur à 4000 € HT :**

- VUILLAUME Jean-Pierre

#### **Montant inférieur à 2300 € HT :**

- BORDG Jean-Pierre
- DE LAZZER Xavier
- GROSSE Hubert
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MERTZ Blandine
- MIGLIOLI Marc
- RICHARD André
- ROCK Bernard
- SABLON Patrice
- STENGER André

Montant inférieur à 1500 € HT :

- BALLAND René (garage)

Montant inférieur à 1000 € HT :

- KRZEMINSKI Didier
- TARONT Christian

### **Pont à Mousson**

Montant inférieur à 2300 € HT :

- BACHER Yves
- BERNIZ Jean-Louis
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- FAVIER Jean-Marc

Montant inférieur à 1500 € HT :

- MORELLE Patrick

Montant inférieur à 1000 € HT :

- ANTOINE Sylvain
- ROUSSELOT Pierre

### **Toul**

Montant inférieur à 2300 € HT :

- DONOT Patrice
- NOISETTE Thierry
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1500 € HT :

- ARNOULD Bruno

Montant inférieur à 1000 € HT :

- JACQUOT Christophe
- MESSIN Fabienne

**Subdivision de Verdun**

**Montant inférieur à 3000 € HT :**

- GEMINEL Adrien
- MACEL Patrice
- SIMON Pascal
- ROGISSART Edith

**Montant inférieur à 1500 € HT :**

- CAURIER Alain
- CORVISY François
- LAURENT Bernard
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- VINOT Patrick

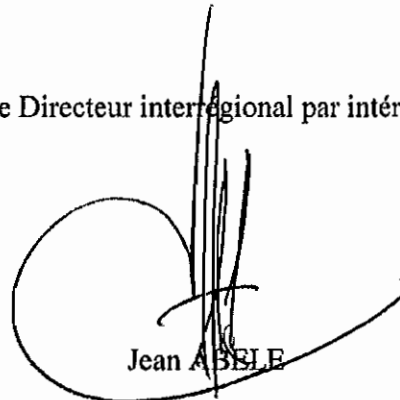
**Article 2**

La décision portant délégation de signature du 31 août 2010 est abrogée.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional par intérim



Jean ABILE



Nancy, le

2 - DEC. 2010

## Décision portant délégation de signature

direction  
Interrégionale  
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF par intérim,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,  
Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,  
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,  
Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991,  
Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,  
Vu l'arrêté du 19 novembre 2010 désignant M. Jean ABELE, chef du Service de la Navigation de Nancy par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,  
Vu la décision portant délégation de signature du 31 juillet 2009,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,  
Vu la décision du 13 mai 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,  
Vu la décision portant délégation de signature en matière de chômages et horaires de navigation en date du 31 juillet 2009,

### DECIDE

#### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ABELE, délégation est donnée à M. Xavier MANGIN, secrétaire général, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 13 mai 2009 susvisée, à savoir :

- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

28, boulevard Albert 1er  
Case Officielle N° 62  
54036 Nancy cedex  
téléphone 03 83 95 30 01  
télécopie 03.83.98.56.61  
courriel : SN-Nord-est@  
developpement-durable.  
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991  
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,  
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,  
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75  
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX  
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de la Mer



- en cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...) soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau).

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean ABELE et Xavier MANGIN, délégation est donnée dans l'ordre et successivement à MM. Jean-Louis AUBERTEIN, Philippe MOREL, Michel COURTEAU et Michelle LAQUENAIRE à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1.

**Article 3 :**

Délégation permanente est donnée aux cadres d'astreinte de Direction ci-après, à l'effet de signer les actes ou documents visés à l'article 1 :

- Jean ABELE
- Jean-Louis AUBERTEIN
- Daniel BALY
- Michel COURTEAU
- Michelle LAQUENAIRE
- Philippe LEFRANC
- André MAGNIER
- Xavier MANGIN
- Olivier VERMOREL

**Article 4:**

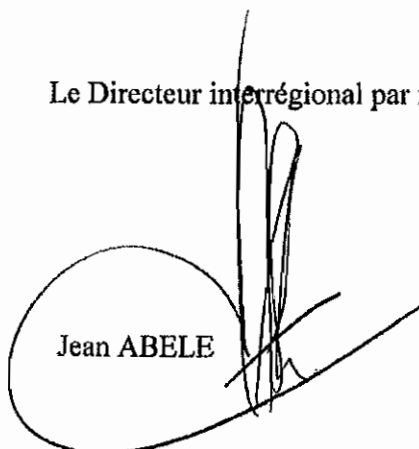
La décision portant délégation de signature du 31 juillet 2009 est abrogée.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional par intérim

Jean ABELE





Nancy, le

2 - DEC. 2010

### Décision portant délégation de signature

**direction  
Interrégionale  
du Nord-Est**

Le Directeur interrégional de VNF par intérim,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 19 novembre 2010 désignant M. Jean ABELE, chef du Service de la Navigation de Nancy par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Vu la décision portant délégation de signature en date du 31 août 2010,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

### DECIDE

#### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ABELE, délégation est donnée à M. Xavier MANGIN, secrétaire général, à effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont la signature lui a été déléguée par la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 susvisée.

28, boulevard Albert 1<sup>er</sup>  
Case Officielle N° 62  
54036 Nancy cedex  
téléphone 03 83 95 30 01  
télécopie 03.83.98.56.61  
courriel : SN-Nord-est@  
developpement-durable.  
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991  
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,  
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,  
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75  
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX  
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de la Mer

**Article 2 :**

**Délégation permanente** est donnée à M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTEAU à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe, à effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean ABELE et Xavier MANGIN, délégation est donnée à M. Michel COURTEAU pour agir en justice en cas d'urgence.

**Article 4 :**

**Délégation permanente** est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation à effet de signer les actes dans les matières suivantes :

- Les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé ;

**Article 5 :**

**Délégation permanente** est donnée à :

- Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Givet et de Charleville-Mézières par intérim ;
- Michel MALINGREY, responsable de l' UTI CMRO ;
- Alain FABRE, responsable de l' UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, responsable de l'antenne de Toul de l' UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, responsable de l'antenne de Metz de l' UTI Moselle ;
- Luc VUIDART, responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson de l' UTI Moselle ;
- Jacky PELTIER, responsable de la subdivision de Verdun ;
- Armel AUBERT, responsable de l' UTI CV ;
- Daniel MARTIN, responsable de l' UTI CMRE-EN,

à effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques.

**Article 6 :**

En matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail, délégation permanente est donnée pour signer :

- Les actes de coordination de la sécurité et les plans de prévention, dans la limite de 90 000 € HT ;
- les attestations à la formation prise de poste de travail, les habilitations et autorisations pour le poste de travail, dans la limite de leurs attributions, aux personnes suivantes :
- Mlle Christelle BARASSI, secrétaire général adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'arrondissement hydraulique, maintenance et exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'arrondissement développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'arrondissement eau et environnement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'arrondissement études et grands travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement prospectives, gestion et financement ;
- M. Michel MALINGREY, responsable de l'unité territoriale de l'itinéraire Canal de la Marne au Rhin Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE à M. Elvis MAIRE, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Charleville-Mézières par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Guy Argirakis, adjoint ;
- M. Armel AUBERT, responsable de l'UTI CV, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, à M. Yannick PAYOT, adjoint ;
- M. Jean-François BERNAUER-BUSSIER, responsable de la subdivision de Givet, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIER, à M. Nicolas MOREAU, adjoint ;
- M. Alain FABRE, responsable de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS à M. Frédéric MARCHAL, adjoint ;
- M. Daniel MARTIN, responsable de l'UTI CMRE-EN, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, à Mme Bernadette FORET, adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET à M. Stéphane MUNOS, adjoint ;
- M. Jacky PELTIER, responsable de la subdivision de Verdun, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, à M. Michel BERTHE, adjoint et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE à M. Patrice MACEL, adjoint.

**Article 7 :**

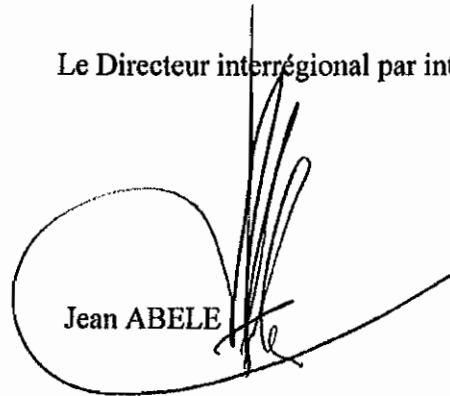
La décision portant délégation de signature du 31 août 2010 est abrogée.

**Article 8 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional par intérim

Jean ABELE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a large loop on the left side, positioned over the printed name 'Jean ABELE'.



Nancy, le 2 - DEC. 2010

## Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

direction  
interrégionale  
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF par intérim,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1960 pour l'année 1991,  
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,  
Vu le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,  
Vu l'arrêté du 19 novembre 2010 désignant M. Jean ABELE, chef du Service de la Navigation de Nancy par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 25 février 2009,  
Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,  
Vu la décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en date du 31 août 2010,  
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),  
Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Christelle BARASSI, secrétaire générale adjointe ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christel FIORINA, adjointe ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, Responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement.

28, boulevard Albert 1er  
Case Officielle N° 62  
54036 Nancy cedex  
téléphone 03 83 96 30 01  
télécopie 03.83.98.56.61  
courriel : SN-Nord-est@  
developpement-durable.  
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991  
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,  
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,  
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75  
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX  
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de la Mer

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DIDIER pour la partie recettes ;

- Mme Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle HARMAND pour la partie dépenses.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2) à l'effet d'accorder, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants.

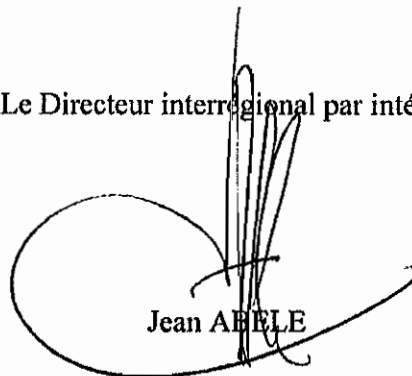
**Article 5:**

La décision portant délégation de signature du 31 août 2010 est abrogée.

**Article 6 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional par intérim



Jean ABÈLE

Liste 1

**LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES**

CODE Unité Comptable	LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
010	Secrétariat Général / Logistique	Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET
003	Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY
004	Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Jean- Luc HUMBERT
002	Arrondissement Eau/Environnement	Noëlle HANY et en cas d'absence ou d'empêchement de Noëlle HANY, Philippe LEFRANC
012	UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE
013	Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL
014	Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES	Jean-François BERNAUER - BUSSIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS
015	Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU
022	UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine François et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine François, Frédéric MARCHAL
024	Unité Territoriale d'Itinéraire Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS



025	UTI CV	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT
009	Arrondissement Développement	Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Michel COURTEAU
006	Arrondissement Prospective Gestion et. Financement.	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Marie-Claude BEAUMONT
001	Salaires	Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD

Liste 2

ARRONDISSEMENTS Subdivisions et UTI	Nom des chefs d'arrondissements de subdivisions et d'UTI
Arrondissement Études et Grands Travaux	André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY
Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation	Jean-Louis AUBERTEIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis AUBERTEIN, Christian GEORGE
Arrondissement Eau et Environnement	Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA
Secrétariat Général	Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI
Arrondissement Prospective Gestion et Financement	Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Christine KOENIG
Arrondissement Développement de la Voie d'Eau	Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE
UTI CMRO	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE
Subdivision de VERDUN	Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL
Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES	Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ, Guy ARGIRAKIS
Subdivision de GIVET	Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIÉ, Nicolas MOREAU
UTI Moselle	Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL

UTI CMRE-EN	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS
UTI CV	Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d'Armel AUBERT, Yannick PAYOT



Nancy, le 2 - DEC. 2010

## Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés

Le Directeur interrégional de VNF par intérim,

direction  
interrégionale  
du Nord-Est

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,

Vu la décision du 30 novembre 2010 portant délégation de signature à M. Jean ABELE, Directeur interrégional de Voies navigables de France par intérim,

Vu la décision du 31 août 2010 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2009-502 en date du 9 novembre 2009 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Moselle" (U.T.I. Moselle) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Ouest" (U.T.I. CMRO),

Vu l'arrêté S.G.A.R. n° 2010-36 en date du 5 février 2010 portant constitution de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal des Vosges" (U.T.I. CV) et de l'unité territoriale d'itinéraire "Canal de la Marne au Rhin Est et Embranchement de Nancy" (U.T.I. CMRE-EN),

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

**1.1** MM. les responsables d'arrondissements, d'unités territoriales d'itinéraire, d'antennes et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

28, boulevard Albert 1er  
Case Officielle N° 62  
54036 Nancy cedex  
téléphone 03 83 95 30 01  
télécopie 03.83.98.56.61  
courriel : SN-Nord-est@  
developpement-durable.  
gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État depuis 1991  
TVA intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00314,  
Compte bancaire : agent comptable régional de Nancy,  
ouvert à la trésorerie principale de Nancy n° 10071 54000 00001002602 75  
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 0260 275 - BIC : BDFEFRPPXXX  
Service mis à disposition par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du  
Développement durable et de la Mer

<b>Noms</b>	<b>Fonctions</b>
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Christelle BARASSI	Secrétaire Général  Secrétaire Générale Adjointe
Jean-Louis AUBERTEIN	Responsable arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Christel FIORINA	Responsable arrondissement Eau/Environnement  Adjointe
Olivier VERMOREL	Responsable arrondissement Prospective Gestion et Financement
André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY	Responsable arrondissement Études et Grands Travaux  Adjoint
Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE	Responsable arrondissement Développement de la Voie d'Eau  Adjointe
Alain FABRE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE, Catherine FRANCOIS, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Alain FABRE et Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL	Responsable de l' UTI Moselle  Adjointe au responsable de l' UTI Moselle    Adjoint
Catherine FRANCOIS et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS, Frédéric MARCHAL et en cas d'absence ou d'empêchement de Catherine FRANCOIS et Frédéric MARCHAL, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Metz (UTI Moselle)  Adjoint   Responsable de l' UTI Moselle
Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART, Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Luc VUIDART et Jean-Yves HELLE, Alain FABRE	Responsable de l'antenne de Pont-à-Mousson (UTI Moselle)  Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle)   Responsable de l' UTI Moselle

<p>Jean-Yves HELLE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE, Luc VUIDART et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves HELLE et Luc VUIDART, Alain FABRE</p>	<p>Responsable de l'antenne de Toul (UTI Moselle)</p> <p>Responsable de l'antenne de Pont à Mousson (UTI Moselle)</p> <p>Adjoint</p>
<p>Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Elvis MAIRE</p>	<p>Responsable de l' UTI CMRO</p> <p>Adjoint</p> <p>Adjoint</p>
<p>Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Guy ARGIRAKIS</p>	<p>Responsable subdivision de Charleville par intérim</p> <p>Adjoint</p>
<p>Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER et Michel BERTHE, Patrice MACEL</p>	<p>Responsable subdivision de Verdun</p> <p>Adjoint</p> <p>Adjoint</p>
<p>Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Nicolas MOREAU</p>	<p>Responsable subdivision de Givet</p> <p>Adjoint</p>
<p>Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Bernadette FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Bernadette FORET, Stéphane MUNOS</p>	<p>Responsable l' UTI CMRE-EN</p> <p>Adjointe</p> <p>Adjoint</p>
<p>Armel AUBERT et en cas d'absence ou d'empêchement d' Armel AUBERT, Yannick PAYOT</p>	<p>Responsable l' UTI CV</p> <p>Adjoint</p>

**1.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :**

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

<b>Noms</b>	<b>Fonctions</b>
Robert FORET	Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général
Jean-Christophe CHESNEAU	Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Noëlle HANY	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Eau/Environnement
Michelle LAQUENAIRE	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation
Christine KOENIG	Responsable par intérim de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement

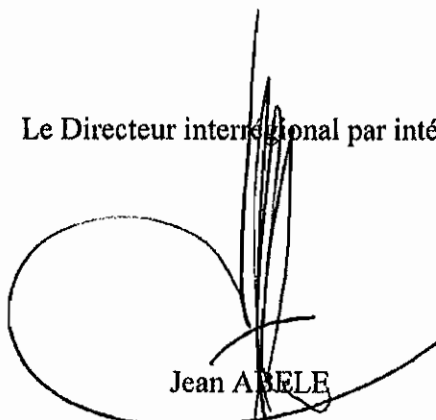
**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 31 août 2010 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur interrégional par intérim



Jean ABELE



## Décision

portant délégation de signature (exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire)

direction  
interrégionale  
du Centre-Est

direction  
départementale des  
territoires de la  
Nièvre

Le directeur départemental des territoires de la Nièvre, directeur interrégional Centre Est de Voies Navigables de France,

Vu la loi de Finances N° 90-1168 du 29 décembre 1990 et notamment son article 124,

Vu le décret N° 62-1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 191,

Vu le décret N° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 janvier 2010 portant nomination de M. Patrick BOURVEN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies Navigables de France aux représentant locaux de Voies Navigables de France,

## DECIDE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à M. Richard SIEBERT, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire prévue par la décision du 3 mars 2009 susvisée.

**Article 2** Délégation de signature est donnée à M. Vincent CLIGNIEZ, chef du service Loire et voies navigables et à M. Christian BAUDEWYNS, adjoint du chef du Service Loire et voies navigables, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les distributions d'autorisation d'opération et de crédits de paiement aux unités comptables placées sous leur responsabilité.
- les virements de crédits entre certains comptes à 2 chiffres, soit à l'intérieur des comptes de fonctionnement, soit à l'intérieur des crédits d'investissement.
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature.



pour la gestion de la ressource en eau pour  
le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne  
à Digoin entre Roanne et Briare

2, rue des Pâtis  
58020 Nevers Cedex  
téléphone 03 86 71 71 71  
télécopie 03 86 71 71 69

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat  
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991, article 124  
RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E,  
tva Intracommunautaire FR 21 852 017 303, Siret 55201730300777  
compte bancaire : agent comptable de VNF, ouvert à la recette des finances de Béthune  
n° 10071 62100 10009010584 14



**Article 3** : Délégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables désignés dans le tableau ci-annexé (annexe I), à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour le territoire de l'unité dont ils seraient amenés à assurer l'intérim :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.
- les propositions d'engagement comptable,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

**Article 4** : La présente délégation sera publiée au bulletin officiel de Voies Navigables de France.

NEVERS, le 29 NOV. 2010

**Le directeur interrégional de Voies Navigables de France**



**Patrick BOURVEN**

**ANNEXE I**  
**ARTICLE 3 DE L'ARRETE DE DELEGATION**

<b>Unités comptables</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
<b>BRIARE - ST SATUR</b>		<b>Chef de Subdivision</b>
<b>CORBIGNY</b>	<b>CORNETTE Michel</b>	<b>Chef de subdivision</b>
<b>DECIZE</b>	<b>CLEMENT Jean François</b>	<b>Chef de Subdivision</b>
<b>MONTARGIS</b>	<b>GANIVET François</b>	<b>Chef de Subdivision</b>
<b>S.L.V.N.</b>	<b>BAUDEWYNS Christian</b>	<b>Adjoint au chef de service</b>

**En cas d'absence ou d'empêchement :**

<b>BRIARE - ST SATUR</b>	<b>ARGAILLOT Catherine</b> <b>JEUNON Jacky</b>	<b>Adjointe</b> <b>Adjoint</b>
<b>CORBIGNY</b>	<b>GAUDRON Lucienne</b>	<b>Adjointe</b>
<b>DECIZE</b>	<b>BERRY Catherine</b>	<b>Adjointe</b>
<b>MONTARGIS</b>	<b>NICOT Marc</b>	<b>Responsable du pôle gestion domaniale</b>
<b>S.L.V.N.</b>	<b>COELHO-DIAS José Manuel</b>	<b>Chef du pôle comptable</b>



## Décision

portant délégation de signature (domaine géré par Voies Navigables de France)

direction  
interrégionale  
du Centre-Est

direction  
départementale des  
territoires de la  
Nièvre

Le directeur départemental des territoires de la Nièvre, directeur interrégional Centre Est de Voies Navigables de France,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée, portant dispositions diverses en matière de transport

Vu le décret N° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 janvier 2010 portant nomination de M. Patrick BOURVEN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies Navigables de France aux représentant locaux de Voies Navigables de France,

## DECIDE

**Article 1er** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BOURVEN délégation est donnée à M. Richard SIEBERT, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes relatifs au domaine géré par Voies Navigables de France dont la signature lui a été déléguée par l'article 1.1 et 1.2 de la décision du 3 mars 2009 susvisée.



pour la gestion de la ressource en eau pour  
le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne  
à Digoin entre Roanne et Briare

2, rue des Pâtis  
58020 Nevers Cedex  
téléphone 03 86 71 71 71  
télécopie 03 86 71 71 59

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat  
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991, article 124  
RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E  
Iva Intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 55201730300777  
compte bancaire : agent comptable de VNF, ouvert à la recette des finances de Béthune  
n° 10071 82100 10003010584 14

**Article 2** Délégation permanente est donnée à M. Vincent CLIGNIEZ, chef du service Loire et voies navigables et à M. Christian BAUDEWYNS, adjoint du chef du Service Loire et voies navigables, à l'effet de signer tous actes dans les matières et limites suivantes :

- tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie égale ou inférieure à 10 hectares
- toute convention d'usage temporaire temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares, à l'exclusion des actes spécifiques aux immeubles bâtis
- les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage

**Article 3** : Délégation permanente est donnée à

- M. François GANIVET, chef de la subdivision de Montargis, et en cas d'absence M. Marc NICOT, responsable de la gestion du domaine à la subdivision de Montargis,
- Mme Catherine ARGAILLOT, adjointe au chef de subdivision de Briare,
- M. Jean-François CLEMENT, chef de la subdivision de Decize, et en cas d'absence Mme Catherine BERRY, adjointe au chef de la subdivision de Decize,

à l'effet de signer tous actes dans les matières et limites suivantes :

- tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies Navigables de France non constitutives de droits réels et portant sur une durée n'excédant pas 5 ans, une surface n'excédant pas 3 hectares et un montant de redevance annuelle inférieur ou égal à 1000€, à l'exclusion des actes spécifiques aux immeubles bâtis,
- toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans, portant sur une superficie inférieure ou égale à 5 hectares et pour un montant de redevance annuelle inférieur ou égal à 1000€, à l'exclusion des actes spécifiques aux immeubles bâtis.
- les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

**Article 4** : La présente délégation sera publiée au bulletin officiel de Voies Navigables de France.

NEVERS, le 7 J U I. 2010

Le directeur interrégional de Voies Navigables de France



Patrick BOURVEN



## Décision portant délégation de signature (marchés publics)

Le directeur départemental des territoires de la Nièvre, directeur interrégional Centre Est de Voies Navigables de France,

direction  
interrégionale  
du Centre-Est

VU le code du marchés publics,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports,

direction  
départementale des  
territoires de la  
Nièvre

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France ;

VU la délibération du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration de Voies navigables de France au Directeur général,

VU la décision du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies Navigables de France aux représentant locaux de Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 janvier 2010 portant nomination de M. Patrick BOURVEN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre,

### D E C I D E

**Article 1** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Patrick BOURVEN, délégation de signature est donnée à M. Richard SIEBERT, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes et documents relatifs aux marchés dont la signature a été déléguée par l'article 1.3 à 1.5 de la décision du 3 mars 2009 susvisée.

**Article 2** : S'agissant des marchés passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, délégation de signature est accordée aux agents dont la liste figure en annexe I.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Voies Navigables de France.

NEVERS, le 29 NOV. 2010  
Le directeur interrégional de Voies Navigables de France

Patrick BOURVEN



pour la gestion de la ressource en eau pour  
le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne  
à Digoin entre Roanne et Briare

2, rue des Pâtis  
58020 Nevers Cedex  
téléphone 03 86 71 71 71  
télécopie 03 86 71 71 59

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat  
Loi de Finances numéro 90-1188 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991, article 124  
RCS Bâthune TGI B 552017303, code APE 751 E,  
tva Intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 55201730300777  
compte bancaire : agent comptable de VNF, ouvert à la recette des finances de Bâthune  
n° 10071 62100 10003010584 14

Annexe 1			
Unité	Nom	Grade	Montant maximum autorisé (€)
SLVN	CLIGNIEZ Vincent	Ingénieur Div. TPE	50000
	BAUDEWYNS Christian	Ingénieur TPE	50000
	POPINEAU Sylvie	Attaché administratif	5000
	LEBOUAR Sylvie	Ingénieur TPE	5000
	COELHO-DIAS José-Manuel	Employé VNF	5000
MSII	LOPES D'ANDRADE Charles	Ingénieur AE	50000
	COTTIN Jean-Luc	Tech. Sup. Chef	5000
SG	LE METAYER Christine	Attaché Princ. Admin.	50000
	MAURES Christelle	SACE	5000
	BERGER Marie-Christine	SACE	5000
BRIARE	ARGAILLOT Catherine	SACE	5000
	JEUNON Jacky	Ctrl. Div. TPE	5000
	BIZOT Gérard	Ctrl. Div. TPE	3000
	CATOIRE Jean-Claude	Ctrl. PPal TPE	3000
	DELJEHIER Denis	Ctrl. PPal TPE	3000
MONTARGIS	GANIVET François	Tech. Sup. Chef - Chef UC	50000
	SEGUIN Yannick	OPA	5000
	NICOT Marc	Ctrl PPal TPE	5000
	BOGUET Michel	Ctrl Div. TPE	3000
	VINCENT Dominique	Ctrl. TPE	3000
	GRILLOU Patrice	Ctrl. TPE	3000
DECIZE	CLEMENT Jean-François	Ctrl. div. TPE - Chef d'UC	50000
	BERRY Catherine	SACE	5000
	BRALET Mireille	Ctrl. TPE	3000
	BIANCHI Jean-Luc	Ctrl. Div. TPE	3000
	FOUGERET Jacques	Ctrl. Div. TPE	3000
	FRATY Jean Paul	Ctrl Ppal TPE	3000
	DE CAMPOS Joseph	Ctrl. TPE	3000
	BERLIE Yves	Ctrl. TPE	3000
CORBIGNY	CORNETTE Michel	Tech. Sup. Chef - chef d'UC	50000
	GAUDRON Lucienne	SACS	5000
	BOLOT Eric	Ctrl Div. TPE	3000
	PRIOULT Frédéric	Ctrl PPal TPE	3000
	PETIT Max	Ctrl. TPE	3000
	CHOCAT Eric	Ctrl. TPE	3000
	MAILLET Didier	Ctrl. TPE	3000
	BRANLARD Edmé	Ctrl. TPE	3000